



Les Français et le Défenseur des enfants

Septembre 2010

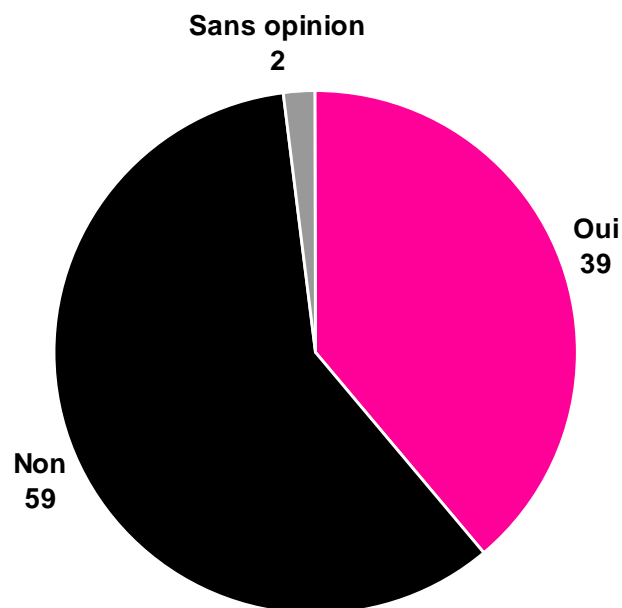
Fiche technique de l'enquête

- * Échantillon national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile par le réseau des enquêteurs de TNS Sofres.
- * Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) et stratification par région et catégorie d'agglomération
- * Date de réalisation : les 24 et 27 septembre 2010



4 Français sur 10 connaissent l'existence du Défenseur des enfants

Dans certains pays, il existe un médiateur des enfants. En France, c'est le Défenseur des enfants, qui a été institué en 2000. Les enfants et les familles peuvent s'adresser à lui en cas de problème. Son rôle n'est pas seulement de trouver des solutions à ces problèmes spécifiques mais aussi de suggérer des lois ou des modifications de lois en faveur d'une meilleure prise en compte des droits des enfants. Vous-même, saviez-vous qu'une telle institution existait ?

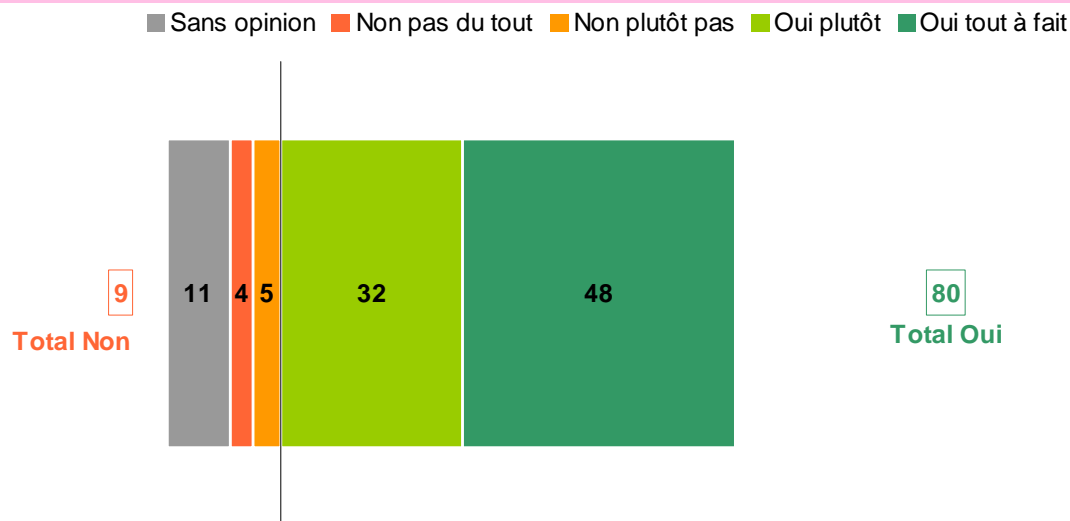


Base : ensemble de l'échantillon (n=1000)

8 Français sur 10 favorables au maintien d'une institution indépendante et identifiée chargée des droits de l'enfant...

Question : Un projet de loi du gouvernement prévoit de supprimer le Défenseur des enfants et d'intégrer ses missions dans une nouvelle institution qui s'appellera le Défenseur des droits. Ses attributions engloberont celles aujourd'hui exercées par le Défenseur des enfants mais également par la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), le médiateur de la République, et la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

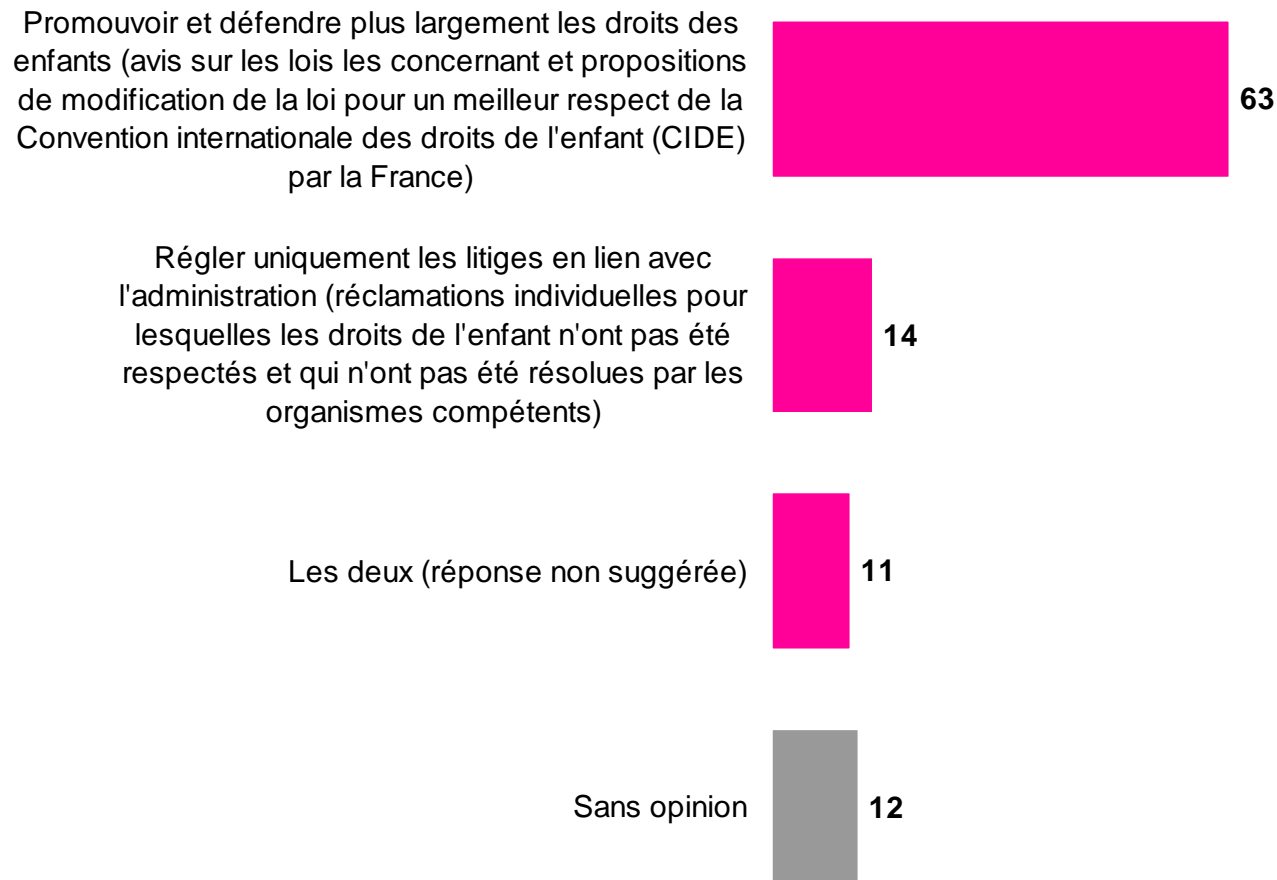
Selon vous, faut-il conserver au sein de la future institution une personne indépendante et bien identifiée, chargée spécifiquement de promouvoir et défendre les droits de l'enfant en France ?



Base : ensemble de l'échantillon (n=1000)

... et 6 sur 10 favorables à de très larges attributions

Question : Et selon vous, quel doit être le rôle de la personne spécifiquement en charge de la défense des droits de l'enfant au sein de la nouvelle institution :

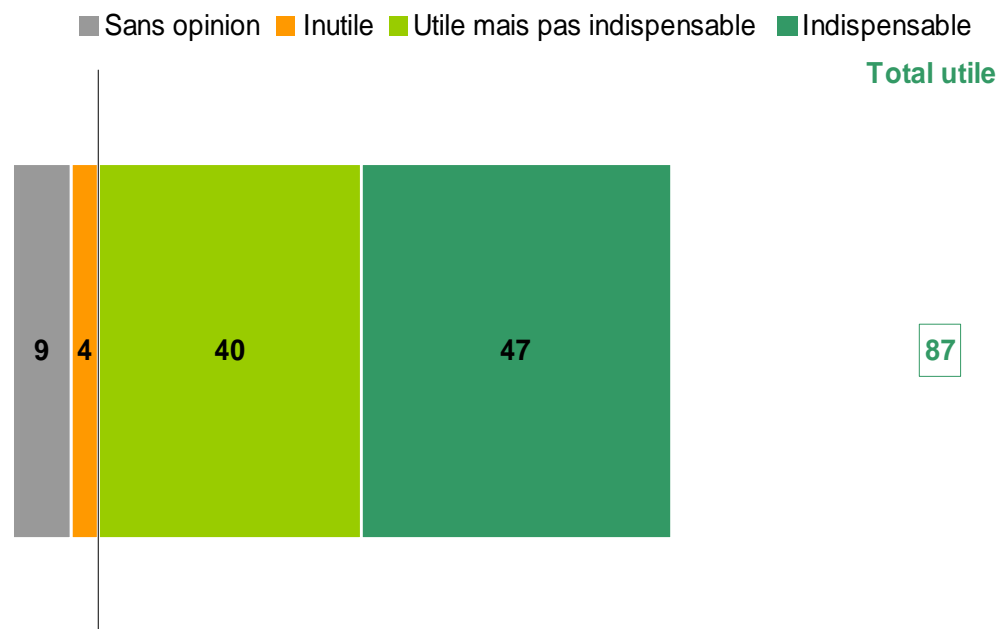


Base : ensemble de l'échantillon (n=1000)



La publication d'un rapport annuel plébiscitée

Question : Aujourd'hui, le Défenseur des enfants publie un rapport annuel sur le respect de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France. Selon vous, est-il indispensable, utile mais pas indispensable ou inutile que la future institution du Défenseur des droits continue à publier ce rapport annuel ?



Base : ensemble de l'échantillon (n=1000)

Merci